

Le 15 janvier 2007

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 15 janvier 2007 à 20h00 à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Jean-Guy Lafaille, délégué à la voirie - district #1
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au transport - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Absence motivée

Denis Gravel, délégué à l'administration - district #2

ANNIVERSAIRES DU MOIS: 18 janvier: Lyse Germain
 27 janvier: Normand Clermont
 FÊTE LÉGALE DU MOIS: aucune

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux des 11 et 12 décembre 2006
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 décembre 2006

ADMINISTRATION

- 4.- Ajustement de taxes - dépôt
- 5.- Maire suppléant/nomination
- 6.- Adoption/règlement 423-06 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2007
- 7.- Assurances générales de la municipalité/renouvellement du contrat 2007
- 8.- Communauté Métropolitaine du Montréal (CMM)/ortho photographie Métropolitaine 2007/signature de la convention

LOISIRS

- 9.- Club de boxe des Basses-Laurentides/prêt du centre communautaire/ autorisation
- 10.- Dépôt de la liste des employés temporaires engagés pour la saison hivernale 2007

VOIRIE

- 11.- Lumières de rues/mandat

SÉCURITÉ

- 12.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/honoraires professionnels en ingénierie/autorisation
- 13.- Construction d'une nouvelle caserne d'incendie/certificat de paiement #5/ autorisation
- 14.- Parole à l'auditoire
- 15.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

002

07-01-001 Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11 ET 12 DÉCEMBRE 2006

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
QUE les procès-verbaux des 11 et 12 décembre 2006 soient adoptés tels
que présentés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-003 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2006

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
et APPUYÉ par Normand Clermont
QUE les comptes à payer au 31 décembre 2006 soient adoptés tels que
présentés.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJUSTEMENT DE TAXES – DÉPÔT

La Directeure générale, Madame Chantal Pilon, dépose au conseil
l'ajustement de taxes pour le mois de décembre 2006, confirmant un montant total
de 6 991,19 \$.

07-01-004 MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Alexander Tomeo
DE nommer Monsieur Jean-Guy Lafaille, conseiller du district # 1, au
poste de maire suppléant, pour une période de trois (3) mois, effectif le 19 janvier
2007.
QUE Monsieur Jean-Guy Lafaille soit autorisé à signer pour et au nom de
la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en
l'absence du maire.
DE nommer Monsieur Jean-Guy Lafaille, représentant substitut du maire à
la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION/RÈGLEMENT 423-06 POURVOYANT À L'IMPOSITION DE
TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2007

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

07-01-005

QUE le règlement 423-06 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2007 soit adopté.

QUE l'avis public dudit règlement soit publié sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 423-06

RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DE TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2007

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet est régie par le Code Municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet a besoin d'imposer les taxes nécessaires pour l'année 2007, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour ladite année;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2006;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT:

ARTICLE 1: La Municipalité de Pointe-Calumet imposera les taxes suivant l'annexe "A" ci-jointe, faisant partie intégrante de ce règlement, pour pourvoir aux dépenses nécessaires à la bonne marche de son administration et rencontrer ses obligations pour l'année 2007.

ARTICLE 2: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

JACQUES SÉGUIN, Maire

CHANTAL PILON,
Directeure générale

RÈGLEMENT NUMÉRO 423-06

ANNEXE "A"

<u>FONCIÈRE</u>	1,29
<u>SERVICE DE LA DETTE</u>	
Pavage Est	5,84000
Aqueduc - 52e Avenue	15,54630
Pavage - Domaine Loiseau	7,56160
Pavage - Aimé & 55e Avenue	10,21240
Pavage – Simonne, 38 ^e Rue et 55 ^e Avenue	0,46920
Pavage et éclairage – 52 ^e et 53 ^e Avenue	0,25750
Pavage et éclairage – 52 ^e et 53 ^e Avenue	6,99360
Collecteur pluvial - 60e Avenue	0,03256
<u>EAU</u>	
Chalets	150,00
Résidences	150,00
Commerces	166,00
Piscines	25,00
Compteurs	
<u>ORDURES</u>	
Chalets 137,00	
Résidences	137,00
Commerces	172,00
Égout (Domaine Loiseau)	156,00
Traitement des eaux usées	77,00
Infrastructures	
VALEUR LOCATIVE:	3 %
TAUX D'INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2007:	15 %

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT 2007

07-01-006

Il est PROPOSÉ par Jean-Guy Lafaille
Et APPUYÉ par Normand Clermont

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2007, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 69 097,00 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)/ORTHO
PHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE 2007/SIGNATURE DE LA
CONVENTION

07-01-007

ATTENDU QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) veut procéder à l'acquisition d'une couverture photographique couleur à l'échelle 1 : 8000 pour la partie la plus urbanisée de son territoire, soit environ 2 600 km² en avril 2007, ainsi qu'une couverture d'imagerie numérique multi spectrale d'une résolution de 30 cm pour l'ensemble de son territoire en juin 2007, et qu'elle sera propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle rattachés à ces données

numériques;

ATTENDU QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) veut ainsi doter les municipalités de son territoire d'un outil de référence utile, et qu'elle entend mener ce projet dans la mesure où un nombre suffisant de municipalités et de partenaires externes acceptent d'y participer financièrement, de façon à en répartir le coût de manière avantageuse pour chacun;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite obtenir le droit d'utiliser lesdites données numériques dans le cadre de ses activités;

ATTENDU QUE la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) est disposée à accorder à la Municipalité de Pointe-Calumet, une licence d'utilisation desdites données numériques, aux conditions et sous réserve des modalités énoncées dans la convention à intervenir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la convention à intervenir avec la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), laquelle accorde à la municipalité, une licence d'utilisation de données numériques d'une ortho photographie de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLUB DE BOXE DES BASSES LAURENTIDES/PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE/AUTORISATION

07-01-008

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'AUTORISER le prêt du centre communautaire au Club de boxe des Basses Laurentides, le 20 octobre 2007, dans le cadre de leur gala annuel de boxe olympique, et dans le but d'amasser des fonds afin que les athlètes puissent se rendre à des compétitions de boxe dans différentes régions du Québec et du Canada.

Il est entendu que l'organisme devra respecter la réglementation du centre communautaire en limitant le nombre de personnes à 350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS POUR LA SAISON AUTOMNE ET HIVER 2006-2007

La Directrice générale dépose au conseil la liste des employés temporaires engagés pour la saison automne et hiver 2007, à savoir:

Préposé à l'entretien du centre communautaire
(effectif le 4 octobre 2006)

Alain Gamache*

Surveillante au centre commutaire
(effectif le 11 septembre 2006 au taux de 8,35\$/heure)

Julie Robert

Surveillante pour l'école et coordonnatrice de la semaine de relâche

Katy Théberge

006

(effectif le 11 septembre 2006 au taux de 8,05\$/heure)

* Salaire suivant convention collective des employés cols bleus et cols blancs.

LUMIÈRES DE RUES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

07-01-009

DE mandater la firme Le Groupe Projeco, à faire les démarches nécessaires auprès de l'Hydro-Québec, pour modifier la direction du luminaire du poteau # 0482 sur la 61^e Avenue, et du luminaire du poteau # 0483 sur la 62^e Avenue, de façon à ce qu'ils soient tournés vers la 39^e Rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

07-01-010

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 418,68 \$ à la firme Caron, Beaudoin & Associés Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour des services d'ingénierie, relativement à la construction d'une nouvelle caserne d'incendie (facture # 061109).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE D'INCENDIE/
CERTIFICAT DE PAIEMENT # 5/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

07-01-011

D'AUTORISER le paiement au montant de 105 379,59 \$ à la firme Construction Jarco Inc., lequel représente le certificat de paiement # 5, dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

007

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h10, la séance soit levée.

07-01-012

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale